

## Délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 27 septembre 2023

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 27 septembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

**Présents** : Nadège NICOLAS, Arnaud BERNEZ (en visioconférence), Jean-Philippe BOLLE, Michel FICK (en visioconférence), Jean-Pierre GARCELON, Estelle MERCIER

**Absent(es) excusé(es)** : Mathieu KLEIN, Sylvie BABIGEON, Florence LEGROS

**Nombre d'administrateurs en exercice** : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Estelle MERCIER

**Secrétaire de séance** : M. Estelle MERCIER

**Objet** : Convention avec la Ligue de l'enseignement 54 pour l'accueil d'un volontaire en service civique

Le crédit municipal, dans le cadre de sa mission de service public d'aide sociale, et plus particulièrement dans le cadre de son événement « vente aux enchères solidaire 2024 », souhaite recourir à un service civique dont la mission sera de contribuer auprès de la Direction à l'organisation de la manifestation, ainsi qu'à sa promotion à travers notamment la recherche de dons. Le volontaire accompagnera la Direction dans l'organisation de cet événement exceptionnel qui a eu des retombées positives en 2022 et 2023. Cette mission permettra au volontaire de découvrir et d'aider un établissement séculaire à vocation sociale ; de développer des compétences dans le domaine de la communication, notamment numérique ; d'animer un réseau de partenaires, etc.

La mission proposée serait d'une durée de 8 mois (maximum autorisé) pour un horaire de 24h/semaine pour une rémunération mensuelle de 113.02 €/mois par le crédit municipal et 609.95 euros par l'Etat. Les crédits sont ouverts au budget. En tant qu'établissement public, recourir au dispositif de service civique est possible. Le recrutement peut se faire selon certaines conditions dont celle d'être agréé. Afin d'aller plus vite dans ce recrutement, il est possible de conventionner auprès d'un organisme lui-même agréé. C'est le cas de la ligue de l'enseignement 54.

Le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve l'accueil d'un jeune en service civique
- Approuve l'adhésion à la ligue de l'enseignement 54 et la signature de la convention d'adhésion par le Directeur et tous documents afférents.

Transmis au contrôle  
de légalité le 10/10/2023

Affiché le 10/10/2023

Pour extrait conforme,  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil  
d'Orientation et de Surveillance

